

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1173-15**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance extraordinaire du 21 avril 2015, a adopté le règlement numéro 1173-15 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 161 858 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une membrane géotextile, de modules de jeux pour enfants, de mobilier urbain et pour l'exécution de travaux d'aménagement sur les lots 1 657 450 et 1 657 451 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situés au parc Alix-Du Mesnil ainsi que pour l'acquisition et l'installation de quatre (4) lampadaires sur le lot 3 956 949 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au parc de la Source et autorisant un emprunt n'excédant pas 161 858 \$ pour en défrayer les coûts* ».

Ce règlement a pour objet d'autoriser l'acquisition et l'installation d'une membrane géotextile, de modules de jeux pour enfants, de mobilier urbain et pour l'exécution de travaux d'aménagement sur les lots 1 657 450 et 1 657 451 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situés au parc Alix-Du Mesnil ainsi que pour l'acquisition et l'installation de quatre (4) lampadaires sur le lot 3 956 949 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au parc de la Source et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 161 858 \$, pour en défrayer le coût.

L'emprunt décrété par le présent règlement est remboursable sur une période de vingt (20) ans.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 mai 2015 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 juin 2015.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de Ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00.

Donné à Marieville, le quinze juin deux mille quinze (15 juin 2015).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 15-26